

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la réunion du 27 Mars 2018 – 19 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : le 20 mars 2018

Présents : BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie (arrivée à 20h00), COLLINET Christophe (arrivé à 20h45), DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : ACHIN Nicole (pouvoir à GIRAUD Daniel), LAFONTAINE Matteo (pouvoir à BALANDRAU Xavier).

Public :

Secrétaire de séance : GOTTO Noël

♦♦♦♦

BUDGET

- Vote du budget 2018.
- Vote des taux des taxes directes locales.

VOIRIE

- Choix du prestataire concernant :
 - 1) L'enrochement lieu dit « la Nivoule ».
 - 2) Reprofilage chemin des Affortis.
 - 3) Reprofilage chemin de la Grange de Larzallier
- Divers

♦ **COMMUNE DE SATILLIEU**

- Avenant à la convention de scolarisation des élèves extérieures.

♦ **ONF COUPE DE BOIS .**

- Vente sur pied des coupes de bois.
- Divers: Proposition de bornage.

♦ **DIVERS**

- courrier des Amis de Veyrines.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2018.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 février 2018 avec :

7 voix POUR
voix CONTRE
Abstention

(2 conseillers en retard 7 votants)

♦ **BUDGET**

➤ **Vote du budget primitif 2018**

Distribution de l'état préparatoire du budget en fonctionnement et en investissement, aux membres du Conseils

M. le Maire passe en revue les articles du budget à l'aide des états préparatoires au budget primitif 2018 (fonctionnement et investissement) distribués aux conseillers et indique le total de chaque chapitre.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	53 000.00
012	Charges de personnel	59 654.00
014	Atténuation de produits	
022	Dépenses imprévues	3 354.00
023	Virement à la section investissement	101 277.50
042	Opérations d'ordre entre section	1 234.00
65	Autres charges de gestion courante	17 650.00
66	Charges financières	4 580.00
67	Charges exceptionnelles	4 100.00

RECETTES FONCTIONNEMENT

002	Excédent antérieur reporté	74 969.50
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre entre section	
70	Produits des services	5 280.00
73	Impôts et taxes	57 000.00
74	Dotations et participations	92 600.00
75	Autres produits de gestion courante	15 000.00
77	Produits exceptionnels	

DEPENSES INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	18 869.92
020	Dépenses imprévues Invest.	7 971.05
040	Opérations d'ordre entre section	
16	Remboursement d'emprunts	22 552.96
20	Immobilisations incorporelles	3 600.00
21	Immobilisations corporelles	83 900.00
23	Immobilisations en cours	44 206.00

RECETTES INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	
021	Virement de la section fonctionnement	101.277.50
024	Produits des cessions d'immobilisation	1 550.00
040	Opérations d'ordre entre section	1 234.00
10	Dotations Fonds divers Réserves	40 788.43
13	Subventions d'investissement	36250.00
16	Emprunts et dettes assimilées	

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du budget primitif 2018 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	244 849.50	244 849.50
INVESTISSEMENT	181 099.93	181 099.93
TOTAL		

Suite à la révision des articles budgétaires par chapitres, **M. le Maire** demande de procéder au vote du budget primitif 2018 **par chapitres** avec un budget fonctionnement d'un montant de **244 849.50 Euros** et un budget investissement d'un montant de **181 099.93 Euros**.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 par chapitre, avec 11 voix POUR.

➤ **Vote des taux des taxes directes locales**

M. le Maire notifie au Conseil les taux actuels :

Taxe d'habitation : 7,11 %

Taxe foncière propriétés bâties : 21,76 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 100,37 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte de reconduire les taux des taxes directes locales pour 2018.

◆ **VOIRIE**

➤ **Choix du prestataire concernant devis pour La Nivoule, Chemin des Affortis, Chemin Grange de Larzallier**

M. Le Maire indique :

- L'enrochement de la Nivoule nous avons deux devis, un de DELOLME ROCHE TP de 4 083.12 € et l'autre de BOURJAT Martial de 4 981.20 € pour une surface de 30 m2 d'enrochement.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis de 4 083.12 € de DELOLME ROCHE TP pour l'enrochement de la Nivoule sur une surface de 30 m2.

- Autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

- Chemin des Affortis nous avons deux devis, un de DELOLME ROCHE TP de 4 500 € et l'autre de BOURJAT Martial de 5 790 € pour l'aménagement et reprofilage sur 1 km 500.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis de 4 500 € de DELOLME ROCHE TP pour l'aménagement et reprofilage sur 1km 500 du Chemin des Affortis.

- Autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

- Chemin de la Grange de Larzallier nous avons deux devis, un de DELOLME ROCHE TP de 1 605.60 € et l'autre de BOURJAT Martial de 4 224 € pour l'aménagement et reprofilage sur 250 m.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Accepte le devis de 1 605.60 € de DELOLME ROCHE TP pour l'aménagement et reprofilage sur 250 m du Chemin de la Grange de Larzallier.
- Autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

➤ **Avenant à la Convention de scolarisation avec l'école primaire publique de Satillieu**

M. Le Maire informe que le Conseil Municipal de Satillieu, lors de sa réunion en date du Vendredi 15 décembre 2017, a décidé de réactualiser les tarifs de scolarisation des élèves domiciliés hors de Satillieu et qui fréquentent l'Ecole Publique de la commune de Satillieu, en portant cette contribution de 600.00 € à 620.00 € soit 20 € pour un élève d'une classe élémentaire et de 680.00 € à 700.00 € soit 20 € pour un élève d'une classe maternelle. La convention entre les deux communes avait été conclue le 31 janvier 1992.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'avenant à la convention de scolarisation des élèves domiciliés hors Satillieu :

Article 3 : Pour tout élève inscrit dans une école publique de l'une des deux communes et résidant dans l'autre, cette dernière versera à la commune d'accueil une participation annuelle égale à :

- Pour un élève d'une classe élémentaire : 620.00 €
- Pour un élève d'une classe maternelle : 700.00 €

Article 4 : La présente convention prend effet à compter de l'année scolaire 2018/2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de six mois.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- approuve la hausse du tarif de participation aux frais scolaires des élèves domiciliés hors de Satillieu et qui fréquentent l'école publique de la commune de Satillieu, avec les tarifs ci-dessus.

➤ **Décision de vente de bois sur pied**

M. le Maire fait part de la lettre Mme GILLIBERT Isabelle responsable de l'UT Nord Vivarais Montagne de l'Office National des Forêts en date du 24 janvier 2018.
Elle nous propose :

- **La mise en vente sur pied des coupes dans les parcelles N°1 et 2 de la forêt communale de Saint Symphorien de Mahun au lieu dit Le Chirat Blanc.**

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **accepte de mettre en vente sur pied par les soins de l'Office National des Forêts les coupes des parcelles N°1 et 2 de la forêt.**

➤ **Divers**

M. Le Maire indique que l'Office National des Forêts propose de faire le bornage de la parcelle N°2 côté Est au lieu dit Le Chirat Blanc.

Le conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **refuse la proposition de de l'Office National des Forêts de faire le bornage de la parcelle N° 2 côté Est au lieu dit Le Chirat Blanc.**

M. Le Maire : précise que le bornage nous serait facturé 900 €. Pour l'instant, il n'y a pas l'utilité au niveau de la commune, ni des demandes du côté des propriétaires des parcelles limitrophes.

◆ **DIVERS**

- Courrier des Amis de Veyrines

Tous les conseillers ont reçu copie du courrier de la présidente des amis de Veyrines. Courrier qui propose de travailler ensemble autour de l'environnement de l'église notamment les terrains et les bâtiments. La présidente propose un échange de parcelles, la commune prendrait une parcelle plus grande et les amis de Veyrines prendraient la parcelle qui touche la maison de Marcel. Xavier Balandrau présente un projet d'architecture pour cette maison avec des ouvertures côté ouest. Ce qui explique la demande ci-dessus. Monsieur le maire s'oppose à cette demande, toutefois il ne s'oppose pas aux ouvertures de la maison de Marcel et propose une servitude sur le terrain appartenant à la mairie.

La solution qui semble la plus "équitable" (pas d'échange, 3 ou 4 places de stationnements le long de la route, l'accès via un escalier large vers le "jeu de boule" sans gêne pour la fenêtre existante et la création d'une ouverture sur le pignon de la grange de Marcel, servitude accordé aux amis de Veyrines pour le passage et l'usage de cette parcelle, servitude à confirmer pour l'accès au pré pour la commune pour un plus grand stationnement et demande de servitude de raccord d'un WC sur le système d'épandage des amis de Veyrines proposée après discussion (contexte financier à discuter).

- Adressage :

M. GIRAUD Maël : informe qu'il y a un problème sur les voies en Y. Ils vont régler le problème et après ils feront le point définitif avec M.TARDY et M. CAUMETTE.

TOUR DE TABLE

➤ **Mme DESMARTIN Maryvonne :** Demande de refaire une formation à l'utilisation du défibrillateur.

M. Le Maire : Il faut recontacter Alain BERTRAND et il ne peut pas la faire pendant les vacances scolaires.

➤ **M. PONCHON Roland :** Je suis étonné que quand on vote le budget on découvre ce qui va être fait en investissement. Il faut en parler avant le vote entre autres les radiateurs de la salle.

➤ **M. PONCHON Roland :** Demande ou nous en sommes sur la fuite d'eau. Il serait bien de chercher avant juin 2018 et voir pour remplir le réservoir.

➤ **M. PONCHON Roland :** Demande d'une commission d'eau si possible.
M. COLINET Christophe : Vu l'augmentation du prix de location de la salle, il serait bien d'en profiter pour changer les radiateurs.

M. Le Maire : Lors du conseil du 20 février 2018 cela a été annoncé.

M. GIRAUD Maël : précise qu'il y a des commissions qui anticipent cela.

M. COLINET Christophe : J'ai sollicité plusieurs transporteurs pas de réponse.

La solution possible : soit acheter différents réservoirs ou voir avec des trajets véhicules.

➤ **M. BALANDRAU Xavier :** Par rapport au budget d'une année à l'autre, il faut faire les différentes commissions fin décembre pour pouvoir préparer son enveloppe avant la commission finances.

M. GIRAUD Maël : Il faut faire un rapport ou compte rendu par chaque commission et le donner à la commission finances.

M. BALANDRAU Xavier : Faire une synthèse des différentes commissions.
Il faut faire le point en Août ou Septembre.

M. COLLINET Christophe : Précise que faire le point cela est très bien mais difficile de prévoir à l'avance car la trésorerie a du décalage.

➤ **M. BALANDRAU Xavier :** Une journée goudronnage est prévue soit le 25/04/2018 ou le 04/05/2018. Il y a beaucoup de travail, il faut prévoir 7 tonnes d'enrobé. Il faudra commencer par demander aux élues pour aider aux travaux et après faire appel aux bénévoles.

➤ **M. BALANDRAU Xavier :** Concernant le Grand Soulage Mme CAZAUX demande ou en est l'enquête publique.

M. Le Maire : Il n'y a pas d'enquête publique de prévue, ni de commencée. J'ai retrouvé le dossier du géomètre qui date de 2005. Nous allons lui faire une réponse.

M. le Maire lève la séance du Conseil à 23h00 et la date du prochain Conseil Municipal vous sera communiquée ultérieurement.

Le Maire

